

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 octobre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de la mise en oeuvre des protocoles d'accord du grand projet urbain de Vaulx en Velin, signés entre la commune de Vaulx en Velin, l'Etat, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône et la Communauté urbaine et que le conseil a approuvé par délibérations des 13 juin 1994 et 11 juillet 1996, il est prévu une opération de restructuration et de requalification des espaces extérieurs du quartier de la Thibaude.

Ce quartier est situé entre les avenues Georges Dimitrov, Paul Marcellin et Eugène Hénaff.

L'opération nécessite la démolition de trois ensembles de garages couverts, ces derniers ne respectant plus les règles de solidité en vigueur, afin de procéder à leur reconstruction, conformément aux normes actuelles.

Pour ce faire, la Communauté urbaine va obtenir de la part de l'OPAC du Rhône, de l'OPAC du Grand Lyon et de l'OPAC communautaire de Villeurbanne, propriétaires des garages, les autorisations expresses de procéder à ces opérations de démolition et de reconstruction ;

**B - Propose** de l'autoriser à signer et à déposer les demandes de permis de démolir et de construire correspondant aux immeubles précités et à accomplir tous les actes y afférents ;

Vu le présent dossier ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 13 juin 1994 ;

Vu sa délibération en date du 11 juillet 1996 ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**Autorise** monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir et de construire correspondant aux immeubles précités et à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,